

EXTENSION du VESTIAIRE DE FOOT à RANVILLE



MEMOIRE JUSTIFICATIF

Procédure adaptée (article 27 du Décret 2016-360)

Seul ce document comptera pour la valeur technique

	PHASE	QUALIFICATION	QUANTITE
Descriptif moyens humains affectés à l'opération	ETUDES		
	Encadrement		
	Conducteur de travaux		
	Chef d'équipe		
	Personnel qualifié		
	autres		

	PHASE	Qte personnel	Durée jour/semaine
Durée intervention par grand poste (P)	Dossier EXE		
	Fabrication		
	Commandes		
	P1		
	P2		
	P3		

J'atteste que les moyens humains et matériels seront mis en œuvre dans le cadre de la durée d'intervention décrite ci-dessus. Ces éléments sont contractuels s'ils ne dépassent pas les délais globaux du lot indiqué au planning du marché.

A..... Le

NOM + CACHET